



FEDERATION FRANCAISE DE JUDO, JUJITSU, KENDO ET DA.

LIGUE DE PROVENCE, ALPES, CÔTE D'AZUR DE JUDO

COMITE DE JUDO DES BOUCHES DU RHONE

Réf. / 1122/1415 – AGE 21052022

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Madame, Monsieur le Professeur des Clubs affiliés à la FFJDA des BDR,

Mesdames, Messieurs les Membres du Comité de Direction du Comité des BDR.

Marseille, le 4 MAI 2022

Monsieur Lionel GIGLI . Président de la Ligue PACA

CONVOCAION ASSEMBLEE GENERALE

Madame, Monsieur,

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de notre Assemblée du 3/05/2022, celle-ci n'a pu se tenir.

Elle est donc reportée au

SAMEDI 21 mai 2022 à 8h30

Mairie d'Istres – Salle Auditorium André Noël

Vous trouverez, ci-joints, les documents suivants :

1. l'ordre du jour
2. Les formulaires « pouvoir » et « procuration »

Tous les rapports et documents sont à votre disposition sur notre site

Toute question ou sujet à débattre doivent nous parvenir avant le 17/05/2022.

Si vous souhaitez recevoir un exemplaire papier des documents nous vous le fournirons sur simple demande.

Nous nous permettons de vous rappeler que conformément à l'Article 6 des statuts de notre comité :

Chaque association, en règle de ses cotisations, est représentée par son président et un autre de ses membres : l'enseignant ou tout autre membre de 16 ans révolus, désigné par le comité directeur de l'association. En cas d'empêchement du président, son suppléant est désigné par le comité directeur de l'association. Les représentants doivent être titulaires de la licence de l'année en cours souscrite dans l'association représentée.

Les membres désignés par votre comité directeur pour représenter votre association doivent se faire connaître en adressant leur pouvoir au Comité de judo des BDR (voir modèle joint), avant la tenue de l'assemblée générale. A défaut ils devront le présenter au moment de l'émargement.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations sportives.

Alain JULIEN, le Président



FEDERATION FRANCAISE DE JUDO, JUJITSU, KENDO ET DA.

LIGUE DE PROVENCE, ALPES, CÔTE D'AZUR DE JUDO

COMITE DE JUDO DES BOUCHES DU RHONE

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE – samedi 21 mai 2022

Accueil et émargement : 18 h

1. Ouverture de l'Assemblée générale ordinaire par le Président, Alain JULIEN
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale précédente
3. Rapport du comité directeur :
 - Rapport moral (président)
 - Rapport d'activités (secrétaire général)
 - Rapport financier (trésorier général)
 - Rapport d'activités des commissions
4. Présentation de l'arrêté des comptes annuels (Bilan, compte de résultat et annexes)
5. Rapport du vérificateur aux comptes
6. Quitus de gestion au comité directeur
7. Affectation du résultat
8. Financement de l'augmentation des vacations des différents intervenants sur nos manifestations.
9. Présentation et approbation du révisé du budget 2022
Présentation et approbation du budget prévisionnel 2023
10. Suspension de l'Assemblée Générale Ordinaire et ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire pour mise en conformité avec les textes fédéraux
11. Fermeture de l'Assemblée Générale Extraordinaire et reprise de l'Assemblée Générale Ordinaire
12. Autres points issus de l'assemblée générale fédérale
13. Questions diverses soumises au Comité Directeur par écrit 5 jours ouvrables avant tenue de l'assemblée

Robert CARLES
Secrétaire Général C13



FEDERATION FRANCAISE DE JUDO, JUJITSU, KENDO ET DA.

LIGUE DE PROVENCE, ALPES, CÔTE D'AZUR DE JUDO

COMITE DE JUDO DES BOUCHES DU RHONE

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE 2022

Samedi 21 mai 2022

Mairie d'Istres

NOM DU CLUB :

N° d'AFFILIATION FFJDA :

POUVOIR

Le Comité directeur de l'association.....

réuni le.....

mandate M..... (l'enseignant ou tout autre membre du club)

membre licencié(e) sous le n°.....

(et éventuellement, en cas d'empêchement du président)

mandate M.....suppléant

le Président,

membre licencié(e) sous le n°.....

pour représenter notre association sportive et prendre part à tous les votes en ses lieu et place,
lors de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du Comité de Judo des Bouches-du-Rhône prévue
le 21 mai 2022 à Istres .

Fait àle.....

Pour le comité directeur, M....., Président(e)

Licencié(e) sous le N°.....

Signature



FEDERATION FRANCAISE DE JUDO, JUJITSU, KENDO ET DA.

LIGUE DE PROVENCE, ALPES, CÔTE D'AZUR DE JUDO

COMITE DE JUDO DES BOUCHES DU RHONE

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE 2022

Samedi 21 mai 2022

Mairie d'Istres

PROCURATION (externe à l'association)

Le comité directeur de l'association.....,

réuni le.....

donne tous pouvoirs au président dûment mandaté de

l'association..... ou à son suppléant),

membre du comité de pour représenter notre

association et prendre part à tous les votes en ses lieu et place, lors de l'assemblée générale du

comité 13 prévue le 21 mai 2022 à Istres .

Fait à , le.....

Pour le comité directeur,

le Président

Le vote par procuration est autorisé dans la limite d'une procuration par club.

Un club dont les représentants sont empêchés peut donner procuration à un autre club membre de l'assemblée générale du comité. Les voix du club empêché seront alors portées par le président de l'association désignée ou son suppléant.

Un club empêché ne peut donner procuration à un autre que pour l'ensemble de ses voix, celles du président et celles de l'autre représentant désigné.

La procuration à un autre club est décidée par le comité directeur et signée par le président.

Les clubs représentés par procuration sont comptabilisés pour le calcul du quorum de l'assemblée générale.: